

## 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

<b>Nom du produit</b>	<b>Obeen UF 2</b>
<b>n° SDS</b>	DE-08238, AT-08238, BE-03063, UK-3755, SE-558039, NO-558039, NL-03063, IT-08238, DK-08238
<b>Utilisation du produit</b>	Lubrifiant
<b>Fournisseur</b>	Deutsche BP Aktiengesellschaft Industrial Lubricants & Services Erkelenzer Straße 20, D-41179 Mönchengladbach Germany  Telefon: +49 (0)2161 909-319 Telefax: +49 (0)2161 909-392 Carechem: +44 (0) 208 762 8322
<b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE</b>	

## 2. Information sur les composants

Lubrifiant de synthèse et additifs. Agent épaississant.

Nom chimique	no CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
N-oléyl sarcosine	110-25-8	0.1 - 1	203-749-3	Xi; R38, R41 N; R50/53
amines, alkyle ramifié C11-14, phosphates de monoheptyle et de diheptyle	80939-62-4	0.1 - 1	279-632-6	Xi; R36/38 N; R51/53
1H-imidazole-1-éthanol, 2-(8-heptadécényl)-4,5-dihydro-	95-38-5	0.1 - 1	202-414-9	Xn; R22 C; R34 N; R50/53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 3. Identification des dangers

La préparation est classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE modifiée et adaptée.

<b>Dangers physiques ou chimiques</b>	Non classé comme dangereux.
<b>Risques pour la santé</b>	Non classé comme dangereux.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Effets et symptômes</b>	
<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation oculaire mineure.
<b>Peau</b>	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs et les aérosols peuvent occasionner l'irritation des muqueuses, des voies nasales et de la gorge.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer la victime hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

### Moyens d'extinction

#### Utilisables

En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

#### Non utilisables

NE PAS utiliser de jet d'eau.

### Produits de décomposition dangereux

Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Quelques oxydes métalliques.

### Risques d'incendie/d'explosion inhabituels

Ce produit n'est pas considéré comme explosif selon les critères de réglementation établis.

### Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

Non identifié.

### Protection des intervenants

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions personnelles

Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Voir Section: "Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle"). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies").

### Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Ramasser le solide avec une pelle ou absorber le produit et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

### Protection individuelle lors d'un grand déversement

Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste AVANT de toucher à ce produit.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manipulation

Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage.

### Entreposage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

### Classe de danger pour l'eau (CH)

1

### Classe de feu

F4s

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom des composants

aluminum, (benzoato-o)hydroxy(octadecanoato-o)-

### Limites d'exposition professionnelle

SUVA (Suisse, 1/2003).

MAK: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: fraction inhalable

### Mesures de contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée.

### Équipement de protection individuelle

#### Système respiratoire

Pas nécessaire. Toutefois, le recours à une ventilation appropriée fait partie des bonnes pratiques de l'industrie.

#### Peau et corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact prolongé avec la peau

<b>Mains</b>	Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Gants résistants aux attaques chimiques. Recommandé : Gants en nitrile. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation et de l'état des gants (même les meilleurs gants résistants aux produits chimiques cèdent après des expositions répétées aux produits chimiques). La plupart des gants n'assurent qu'une protection de courte durée avant devoir être jetés et remplacés. Les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation des produits variant, des procédures de sécurité doivent être mises en place pour chaque application prévue. Les gants doivent donc être choisis en consultant le fournisseur/fabricant et avec une évaluation complète des conditions de travail.
<b>Yeux</b>	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>Couleur</b>	Ambre.
<b>Odeur</b>	Léger.
<b>État physique</b>	Solide. (Pâte.)
<b>Point de fusion / Plage</b>	230 °C
<b>Densité</b>	<1000 kg/m <sup>3</sup> (<1 g/cm <sup>3</sup> ) à 20°C
<b>Solubilité</b>	insoluble(s) dans l'eau.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Ne se produira pas.

## 11 . Informations toxicologiques

<b>Toxicité chronique</b>	
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est reconnu comme cancérogène par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou la Commission européenne (CE).

## 12 . Informations écotoxicologiques

<b>Persistance/dégradabilité</b>	Biodégradabilité inhérente à sa composition
<b>Mobilité</b>	Non volatil. Pâte.. Insoluble dans l'eau.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

<b>Remarques sur l'élimination des déchets / Information sur les déchets</b>	Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Consulter un professionnel de l'environnement pour déterminer si les réglementations nationales ou locales classent les matériaux répandus ou contaminés comme déchets dangereux. Pour le transport, le recyclage, le traitement, le stockage ou la mise au rebut, n'utiliser que des professionnels agréés.
<b>Déchets Dangereux</b>	Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. A évacuer conformément à la réglementation nationale, régionale et locale en vigueur.
<b>Code ODS</b>	1730

## 14 . Informations relatives au transport

Classé non dangereux pour le transport (ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA)

## 15 . Informations réglementaires

<b>Renseignements à indiquer sur l'étiquette</b>	
<b>Phrases de risque</b>	R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Conseils de prudence</b>	S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

<b>Nom du produit</b> Obeen UF 2	<b>Code du produit</b> DE-08238	<b>Page 3 de 4</b>
<b>Version</b> 1	<b>Date d'édition</b> 7 Juin 2005	<b>Langue</b> FRANÇAIS
<b>Build</b> 7.1.7	<b>Format</b> Suisse (Switzerland)	<b>( FRENCH )</b>

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

AICS de l'Australie (Inventaire australien des substances chimiques): Figurant dans l'inventaire.

DSL du Canada (Liste des substances internes au Canada): Indéterminé.

IECS de Chine (Inventaire chinois des substances chimiques): Indéterminé.

EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Conforme.

ENCS du Japon (Inventaire japonais des substances chimiques): Indéterminé.

ECL de la Corée (Liste coréenne des produits chimiques existants): Indéterminé.

PICCS des Philippines (Inventaire philippin des produits et des substances chimiques): Indéterminé.

TSCA des Etats-Unis (Loi réglementant les substances toxiques): Figurant dans l'inventaire.

Classe de toxicité Non classé comme toxique  
No. OFSP T 621364  
Teneur en COV 0%

## 16 . Autres informations

### La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3

R22- Nocif en cas d'ingestion.  
R34- Provoque des brûlures.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R38- Irritant pour la peau.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Historique

Date d'édition 07/06/2005.  
Date de la précédente édition Aucune validation antérieure.  
Élaborée par Product Stewardship

### Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.  
Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.  
Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.